



Orsac Insertion

Service d'accompagnement à l'emploi
Bourg-en-Bresse - Ain



Secteur :
Social (adultes)

Administrateur délégué
Paul Gaudron

Directrice
Marielle Michel



Orsac Insertion propose des services diversifiés dans 3 grands domaines :

- l'aide au maintien dans l'emploi ou dans la formation
- l'accompagnement vers l'insertion professionnelle
- l'accompagnement vers la formation et/ou la reconversion professionnelle.

Ses services s'adressent aux :

- personnes fragilisées par des troubles psychiques et/ou par la déficience intellectuelle
- personnes reconnues « travailleur handicapé »
- patients en centre de rééducation (Orcet-Mangini et hôpital de jour).

Une équipe de psychologues, de conseillers en insertion professionnelle et de formateurs propose un accompagnement groupal et/ou individuel.

L'action en direction des personnes en situation de handicap psychique

– **Les Prestations ponctuelles spécifiques pour les personnes en situation de handicap psychique ou de handicap mental** : ces PPS, financées par l'AGEFIPH, sont délivrées par Orsac Insertion sur prescription*. Ces prestations sont destinées à la préparation, l'orientation et l'aide à l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ou de salariés bénéficiaires de la loi du 11 février 2005. Orsac Insertion propose une aide à l'élaboration d'un projet professionnel, à la validation du projet, à l'appui à la prise de poste et à la formation, ainsi qu'une aide au maintien dans l'emploi.

– **Partenariat avec les équipes médico-sociales du CPA** : des personnes ayant des troubles psychiques stabilisés sont orientées par le CPA. Les professionnels les aident pour s'orienter et préparer un projet professionnel ou les aident à faire le deuil du travail ; ils les soutiennent dans le retour ou le maintien dans l'emploi et réalisent des bilans diagnostic milieu protégé ou ordinaire.

La prévention de la désinsertion professionnelle

– **Dans le cadre d'une convention avec Orcet-Mangini**, Orsac Insertion intervient auprès de patients hospitalisés en risque d'invalidité.

– **Action de remobilisation professionnelle (ARP) en partenariat avec la CPAM de l'Ain** : réalisée sur prescription de la CARSAT, cette action s'adresse à des assurés du régime général confrontés à une problématique de santé et présentant des freins psychologiques importants au retour à l'emploi, salariés en arrêt de travail médicalement justifié et indemnisés. Orsac Insertion aide ces personnes à reprendre confiance dans leurs capacités à retravailler, à se remobiliser et à engager les démarches de retour dans la vie active.

Fiche d'identité

Historique

En 1994, la structure a été créée pour accompagner vers l'emploi et soutenir des jeunes et des adultes en sortie des établissements de l'Orsac. Rebaptisée Orsac insertion, elle précise sa mission à l'attention des personnes présentant des troubles psychiques.

Coordonnées

12 rue du Peloux
01000 Bourg-en-Bresse
tél. 04 74 23 50 63
secretariat@orsacinsertion.fr

Personnels

4,3 ETP

Budget 2016

0,25 M€

• Un service aux entreprises

Orsac insertion peut intervenir à la demande des entreprises qui souhaitent un appui-conseil en cas de difficulté liée à l'emploi d'un travailleur salarié. Ce service, financé par l'entreprise, fait l'objet d'un devis.

• Service formation

Orsac insertion propose des cycles de formation « sensibilisation à l'accompagnement des personnes handicapées psychiques », pour les professionnels en contact avec ces personnes, plus particulièrement dans les domaines de l'emploi, de l'insertion et de l'orientation.

• Service d'accompagnement à la sortie d'ESAT

Orsac Insertion dispose de 6 places pour un accompagnement dans le projet de sortie d'ESAT vers le milieu ordinaire. Ce service est financé par le Conseil régional.

• Action Dynamique Emploi

D'avril 2018 à décembre 2019, Orsac insertion intervient pour l'insertion des bénéficiaires du RSA reconnus travailleurs handicapés. L'accompagnement individualisé est réalisé par un CIP, référent unique RSA, et s'appuie sur des entretiens individuels et des ateliers collectifs. L'action bénéficie de cofinancements du Conseil départemental de l'Ain et du Fonds social européen.

* de Cap Emploi, de Pôle Emploi, du SAMETH, des Missions locales jeunes, des médecins du travail, de la CTME, de la Chambre de métiers et de l'artisanat, et des entreprises.